

## **PARTIE II, SECTION VII**

# **PROMOTION DE L'ÉDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION**

### **Introduction**

Le chapitre 36 d'Action 21 souligne l'importance de promouvoir l'éducation, la sensibilisation du public et la formation en vue du développement durable. Les efforts visant à réaliser ces objectifs au Canada sont basés sur plus de 20 ans d'expérience nationale.

### **Éducation**

Étant donné que l'enseignement au primaire et au secondaire est de compétence provinciale au Canada, il n'existe aucune stratégie nationale d'éducation axée sur le développement durable. Néanmoins, les éducateurs, les organisations d'éducation, les étudiants et les groupes intéressés ont pris toutes sortes de mesures pour établir des réseaux ainsi que pour créer et fournir du matériel didactique en matière d'environnement. Certaines de ces mesures sont décrites ci-dessous.

En octobre 1992, seulement quatre mois après la tenue de la CNUED, le Congrès mondial sur l'éducation et la communication en environnement et en développement (ECO-ED) a eu lieu à Toronto. L'un des principaux objectifs était d'accroître le potentiel de l'éducation relative à l'environnement de façon à relever le défi de la CNUED en créant de nouveaux partenariats et en échangeant de l'information et des points de vue. ECO-ED a réuni plus de 260 conférenciers et 4 500 participants provenant de 84 pays.

En 1992, treize associations d'éducation nationales ont accepté de former une coalition des chefs de file en éducation (Coalition of Education Leaders) afin de faire la promotion de l'écocivisme dans leur collectivité respective.

En 1993, le Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement (EECOM) a été formé dans le but d'aider les éducateurs en milieux scolaire et extra-scolaire

*Une société albertaine, appelée FEESA — An Environmental Education Society, fait participer depuis dix ans le monde des affaires, le gouvernement et les groupes communautaires voués à la défense de l'environnement à une approche basée sur le consensus en matière d'éducation favorisant le développement durable.*

*Au Québec, plus de 200 écoles ont mérité le statut d'«école verte Brundtland» car elles ont respecté certaines conditions concernant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.*